

AFFAIRE N° 52/9. - Approbation du dossier d'adjudication
relatif à l'exécution des travaux de voiries à l'intérieur du Lotis-
sment de COMMUNE PRIMA.

- Autorisation de lancer l'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement de COMMUNE PRIMA, la Municipalité de Saint-Denis avait demandé au Cabinet BOSSU de préparer un dossier complet, relatif à l'exécution d'un réseau de voirie desservant chaque module à l'intérieur du Lotissement.

Ces travaux de voirie, comprenant notamment une voie asphaltée (de la route nationale jusqu'à son raccordement avec le chemin communal), une place centrale, des placettes et des allées piétons reliées par des escaliers de 1,50 mètres, feront l'objet d'un marché séparé.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part d'approuver ce dossier d'adjudication ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'adjudication relative à l'exécution de ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. CHANE KUNE va vous donner quelques explications.

M. CHANE KUNE. - Il y aura des voiries conduisant à une place. Tous les chemins seront asphaltés ainsi que la place. Au milieu, il y aura une belle fontaine pour donner un peu de fraîcheur. Toutefois, nous avons eu le souci de l'eau et nous avons prévu des robinets à poussoir. Il y aura des bancs et des plantations, des cocotiers, des crotons, etc Toutes les allées seront bordées de verdure. Il y a beaucoup de terrassements car il s'agit de plates-formes successives et qui dit terrassement, dit soutènement. Nous avions prévu des tonnelles devant chaque maison, mais pour des raisons d'économie nous avons dû les supprimer.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est retiré de la salle des délibérations, au moment du vote.